



Refus de rendre ma fille à son père car danger pour violences phy

Par Fafa73

Bonjour,

Ma conjointe refuse que sa fille aille ce weekend chez son père car lors des vacances, son père lui a assainé un coup de poing à la poitrine (douleur et hématome) ayant entraîné 3 jours d'ITT. Une plainte a été déposée au commissariat. Le père menace de porter plainte si sa fille ne lui était pas présentée ce weekend. Sa fille refuse d'aller chez son père. Elle va bientôt avoir 12 ans.

Quels recours avons-nous sachant qu'il y a un jugement du JAF et que c'est son weekend de garde ???

En espérant avoir été clair et en vous remerciant par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez signaler que l'enfant court un danger : appelez le 119. C'est gratuit.

Plus de détails ici :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]

PS: Ne mentionnez pas que c'est l'enfant qui ne veut pas aller chez son père.

L'enfant mineur n'a aucun droit de décider où il réside.

C'est SA MERE qui souhaite protéger sa fille en signalant le danger potentiel et en gardant sa fille auprès d'elle.

Par Isadore

Bonjour,

Saisissez d'urgence le JAF (en référé). Si possible voyez un avocat.

Et faits le 119 pour avoir des conseils.

Sauf avis contraire de votre avocat, la plainte étayée par le certificat médical me semble justifier votre refus de lui remettre l'enfant en attendant une nouvelle décision du JAF. Si le père dépose plainte pour non représentation d'enfant et que la police vous convoque vous expliquerez que vous n'avez pas voulu exposer votre fille à de nouvelles violences. Ca se comprend très bien.

Le père menace de porter plainte si sa fille ne lui était pas présentée ce weekend. Sa fille refuse d'aller chez son père par ailleurs. Elle va bientôt avoir 12 ans.

Sur ce point, ce n'est pas à elle de décider. Il ne faut en aucun cas justifier votre décision par le refus de votre fille.

Votre fille risque de devoir continuer à voir son père dans un cadre médiatisé.

Par Fafa73

Merci pour vos réponses !

Hélas le 119 est saturé, mais heureusement le commissariat a été bienveillant et de bon conseils !

Le père est actuellement en GAV pour 48h car les témoignages s'accroissent. Un vrai feuilleton digne de M6

Par Isadore

Tant mieux ! J'espère que votre fille ira rapidement mieux.

Saisissez le JAF dès que possible pour faire suspendre le DVH du père.

Il y a eu d'autres épisodes de violence ?

Par Fafa73

Ça va être dur car le sentiment de culpabilité et de trahison la ronge maintenant...
Oui d'autres épisodes par le passé qui ont été dénoncés au commissariat

Par yapasdequoi

Ne restez pas seule avec ces difficultés.
Vous pouvez aussi appeler le 119 (il doit y avoir des horaires moins saturés) pour vous aider à y voir plus clair et vous orienter vers des spécialistes du sujet.
Les auteurs de violence sont aussi capables des plus sincères regrets... avant de recommencer.

Par Isadore

Contactez France Victimes, ils proposent un accompagnement pluridisciplinaire aux victimes.

Par kang74

Bonjour

En parallèle il faut faire une requête auprès du JAF, en référé, avec l'aide d'un avocat pour modifier temporairement les droits du père .